

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2023\_0040**

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 MARS 2023,**  
*L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE ; M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN ; Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; Mme SAFI, qui a donné pouvoir à MAYOULOU-NIAMBA ; M. BOUTET, qui a donné pouvoir à M. CASSE.

**ÉTAIENT EXCUSES** : M. DRAME, Mme PERUGIEN.

*Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BEGUE

**10) DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE NATIONALE DU SPORT AU TITRE DU PROGRAMME 5 000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ POUR 2023 DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

**VU** la délibération du conseil municipal DEL2020\_0064 du 24 mai 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT,

**VU** le budget communal,

**CONSIDÉRANT** la note de service n° 2023-Plan5000-ES-01 du 27 décembre 2022 de l'agence nationale du sport portant mise en œuvre du programme 5 000 équipements sportifs de proximité 2022-2024 et les procédures en matière de financement de ces équipements pour l'année 2023,

**CONSIDÉRANT** que le projet de création d'un terrain multisport est estimé à 125 000 € HT et qu'il est sollicité une subvention prévisionnelle de 100 000 € (80 %) dans le cadre de la réalisation de ce projet,

**CONSIDÉRANT** que ce projet fait l'objet d'un marché de travaux qui sera notifié en mai 2023,

**CONSIDÉRANT** que le terrain multisport projeté (rue Marcelin Berthelot) se situe dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Les Deux-Parcs Luzard,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le montant total prévisionnel du projet de création d'un terrain multisport estimé à 125 000 € HT.

**AUTORISE** le maire à présenter une demande de subvention prévisionnelle de 100 000 € auprès de l'agence nationale du sport dans le cadre de la réalisation de ce projet.

**AUTORISE** le maire à signer tout acte relatif à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

suite DEL2023\_0040

demande de subvention à l'agence nationale du sport au titre du programme 5 000  
pour 2023 dans le cadre de la création d'un terrain multisport (3)

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 077-217703370-20230324-DEL2023\_0040-DE

équipements sportifs de proximité  
S<sup>2</sup>LOW